

CHARTRE DE REPRISE DES ACTIVITÉS CULTURELLES ET DE LOISIRS CULTURELS DES ASSOCIATIONS

Au lendemain du 11 mai 2020, le plan de déconfinement du Gouvernement impacte les pratiques culturelles et de loisirs sur notre territoire. L'enjeu est de permettre un retour progressif aux pratiques tout en maintenant la lutte contre la Covid-19.

LA PRÉSENTE CHARTRE VIENT COMPLÉTER LE RÉGLEMENT INTÉRIEUR EXISTANT DES BÂTIMENTS DE CHERBOURG-EN-COTENTIN ET S'APPLIQUE AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES ET DE LOISIRS CULTURELS OCCUPANT UN LOCAL MUNICIPAL.

1. L'association s'engage à respecter strictement le protocole fédéral (si l'association est rattachée à une fédération) et les conditions fixées par les arrêtés préfectoraux et municipaux.
2. La Ville définit les horaires de mise à disposition avec l'association. En dehors de ces horaires, l'accès aux locaux demeure interdit.
3. L'association s'engage à respecter les recommandations sanitaires en annexe de la présente charte et en conséquence de limiter le nombre de personnes accueillies en fonction de la superficie des locaux.
4. L'association se charge de l'ouverture et de la fermeture des locaux.
5. L'association met à disposition des adhérents le matériel nécessaire au respect des gestes dits « barrières ».
6. En cas de non-respect de la charte, les bâtiments pourraient être de nouveau fermés.

Fait à Cherbourg-en-Cotentin, le

Benoît ARRIVÉ

Maire de Cherbourg-en Cotentin

Le (la) président(e) de l'association

ANNEXES : recommandations sanitaires

RECOMMANDATIONS SANITAIRES À LA REPRISE DES ACTIVITES CULTURELLES ET DE LOISIRS POST CONFINEMENT LIÉ À L'ÉPIDÉMIE DE COVID-19 POUR L'ENSEMBLE DES ASSOCIATIONS

1. Pour les personnes ayant contracté la Covid-19 (test RT-PCR positif et/ou images spécifiques au scanner thoracique et/ou symptomatologie évocatrice d'une atteinte par le Covid-19), une consultation médicale s'impose avant la reprise.
2. Pour les personnes en contact d'un cas confirmé, pas de reprise d'activité avant 14 jours. Une consultation n'est pas nécessaire ensuite pour la reprise si pas de symptôme développé pendant ces 14 jours. En cas de symptôme et confirmation Covid-19, voir le point 1.

RESPECTER SCRUPULEUSEMENT LES CONDITIONS ET LES MODALITES DE REPRISE DES ACTIVITÉS CULTURELLES ET DE LOISIRS CULTURELS FIXÉES PAR LE GOUVERNEMENT

- Les règles de distanciation physique

- Position assise : prévoir entre 2 personnes un espace sans contact au-delà de 1 m ;
- Position debout dont danse, théâtre, pratique instrumentale et chorale : prévoir un espace de 4 m² pour chaque participant (enseignant placé à 2 m au moins du participant le plus proche) ;
- La circulation dans les couloirs et escaliers se fait sur le côté droit ;
- Les regroupements dans les espaces de circulation doivent être proscrits.

- Les mesures dites « barrières » doivent être maintenues

- Lavage fréquent des mains avec du savon ou du gel hydro-alcoolique ;
- L'échange ou le partage d'effets personnels doit être proscrit ;
- L'utilisation de matériels personnels est privilégié, à défaut, le matériel commun est nettoyé et désinfecté avant et après chaque utilisation ;
- Les vestiaires/douches restent non accessibles, les participants se changent et se douchent à domicile ;
- Les locaux sont aérés avant et après l'activité et si possible pendant celle-ci ;
- Les points de contact seront désinfectés avant et après chaque activité ;
- Le port du masque reste obligatoire tant que la distanciation physique ne peut être respectée et dans les espaces de circulation.

LIENS UTILES

- <https://www.culture.gouv.fr/Aides-demarches/Covid-19-le-ministere-informe-les-professionnels>
- <https://ffdanse.fr/index.php/actualites>
- <https://www.santepubliquefrance.fr/dossiers/coronavirus-covid-19>

Numéro vert mis en place par le Gouvernement pour répondre aux questions sur la Covid-19 (24h/24 – 7j/7) : 0 800 130 000

INFORMATION CORONAVIRUS

COVID-19

PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES



**Se laver régulièrement
les mains ou utiliser une
solution hydro-alcoolique**



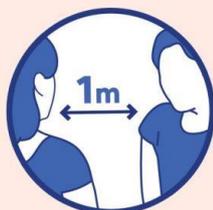
**Tousser ou éternuer
dans son coude
ou dans un mouchoir**



**Se moucher dans
un mouchoir à usage unique
puis le jeter**



**Éviter
de se toucher
le visage**



**Respecter une distance
d'au moins un mètre
avec les autres**



**Saluer
sans serrer la main
et arrêter les embrassades**



**En complément de ces gestes, porter un masque
quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée**

